



## Conseil communautaire à

### La CCVE

10 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix décembre, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Égray, dûment convoqué, le premier décembre, s'est réuni en session ordinaire

**Présents :** MM. Thierry CAILLET, Jean-François FERRON, Claude MEUNIER, , Didier DELOUVEE, MMES. Nicole DUREISSEIX, Elisabeth EVRARD, Monique RICHARD, Fabienne GIRALDOS, MM. Yves ABAUTRET, Rodolphe AYRAULT, Jean-Pierre BARATON, Bernard BERNIER, Alain CHAMPEIL, Gilbert DUTAUD, Gérard EPOULET, Philippe JEANNOT, Daniel MASSIAS, Philippe MARTIN, Joël MORIN, Stéphane PELLETIER, René PIGEAU, Claude SOUCHARD.

**Excusés :** MME. Michèle HARRAULT, MM. Claude BONNIN, Victorien DESMIERS, Thierry LEMAITRE

**Secrétaire :** M. Jean-François FERRON

**Secrétariat animation :** Céline DELUMEAU, Pauline VIEL

Monsieur Thierry CAILLET ouvre la séance ;

#### I - ACCEPTATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications ou des questions concernant le compte-rendu du conseil communautaire du 24 septembre 2008.  
Aucune remarque n'est apportée et le compte-rendu de conseil est adopté.

#### II – PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le président laisse la parole à Céline Delumeau qui présente les projets d'orientation budgétaires pour les budgets annexes et le budget principal :

1<sup>o</sup>) *Portage de repas* : pas de changement depuis la présentation du conseil à Champeaux.

2<sup>o</sup>) *ZAE 2<sup>ème</sup> tranche* : une demande sera formulée à la commune de Champdeniers, pour établir un arrêté limitant la vitesse sur la voie centrale de la zone à 50 km heure

3°) *Ateliers relais* : Travaux terminés, le bail de location et le règlement sont remis à chaque membre. Monsieur MEUNIER indique pour l'instant un atelier seulement est loué, l'autre demande n'ayant pas abouti.

4°) *Budget principal* :

## **FONCTIONNEMENT**

- Maison de l'emploi : le projet est porté par la communauté de communes de Parthenay et soutenu par le pays de Gâtine a reçu un agrément de l'état pour la mise en place d'une maison de l'emploi sur Parthenay. Tous les services seront représentés dans les anciens bâtiments de la gare (Pole emploi, mission locale, service d'orientation, etc).

Des interrogations subsistent :

- l'absence représentation de AICM dans la maison de l'emploi ;
- le fait que nos demandeurs d'emploi doivent aller sur Niort (agence de Niort Mendès France);
- le problème du transport.

Une proposition écrite doit nous être faite et nous pourrions identifier les besoins de la population, pour un coût de 5 000 € (calculé en fonction de la population et incluant notre participation actuelle à la mission locale).

- Demandes du Centre socioculturel : les conventions ont été reconduites avec une augmentation normale. Seulement suite à la réunion commission mixte, il vous est demandé de prendre position pour les demandes du Centre socio suivantes :

- l'augmentation du temps d'ouverture de la Halte Garderie soit 1 080 € supplémentaire (en tenant compte des retours de la CAF et de la MSA)
- la prise en charge progressive de la perte des aides de l'état sur les contrats de la secrétaire et de l'animatrice soit une aide 15 000 € sur 3 ans (donc 6000 € pour 2009).

- Garde d'enfants en horaire décalé : nous sommes arrivés à la fin de l'expérimentation, une demande réelle existe. La garde d'enfant serait mise en place si les conditions suivantes sont remplies :

- nous avons le personnel compétent au service AMD;
- nous avons l'engagement des 5 collectivités concernées;
- nous fonctionnons sous la même forme que lors de l'expérimentation.

Le montant de notre engagement serait de 4 000 € à l'année pour 55 heures par mois, avec l'engagement que le coût pour les familles reste le même. (L'enquête vous sera transmise).

Les élus se demandent si notre engagement ne pourrait pas engendrer un abus vis à vis des entreprises qui pourrait profiter du système pour modifier les horaires de leurs salariés.

- Projet culturel : nous avons participé au projet théâtre du CSC à hauteur de 1700 €, il est proposé d'inscrire une somme de 6000 € pour les projets culturels sur le Val d'Egray, compétence déléguée au CSC, charge à ce dernier d'établir un programme suivant un cahier des charges que nous devons définir.

- Création d'un office de tourisme : partage d'un office de tourisme entre la CC sud gâtine et la CCVE, cet office serait situé à St Marc la Lande (à la commanderie). Il nous est proposé d'inscrire la somme de 10 000 € (pour l'expérimentation) pour l'emploi d'un agent à temps complet sur l'année et le recrutement pendant 4 mois qui interviendrait sur le territoire. Il est important d'être structuré pour avoir une promotion efficace.

- Achat de livre pour la bibliothèque : il est proposé d'inscrire une somme de 2 500 € pour l'achat de livres pour les bibliothèques, afin d'aider les communes qui s'investissent et investissent pour la lecture publique.

- Agent NTUIC : le coût serait a peu près de 30 000 € à l'année, il devient important de prendre une décision sur l'accord ou pas de recruter un agent. Les réunions de recrutement ont eu lieu et trois personnes correspondent à notre demande.

Monsieur le Président indique que nous devons faire des choix quant aux projets qui vous ont présentés : l'augmentation du budget serait de 60 000 €, et il est bon de rappeler que nous avons seulement 100 000 € d'autofinancement net et d'autres projets d'envergures.

Dans la difficulté de faire un choix parmi tous les projets plusieurs idées en ressortent :

- la possibilité de repousser d'une année le projet culturel étant donné que le cahier des charges n'est pas fait,
- la Proposition de Monsieur MORIN (en tant que président du Syndicat d'initiative) de participer à l'expérimentation sur l'office de pôle.
- nous devons choisir entre les mercredis libérés gérés à l'échelle du canton et la garde d'enfants en horaires atypiques qui ne touche pas le même nombre de personne et ne devrait pas engager notre seule responsabilité.

Les élus demandent à la Communauté de Communes de leur fournir un document qui identifie les projets avec les raisons de leur inscription, qu'elle est la population touchée. Et de présenter sous forme de graphiques (fromage etc), les parts attribuées à chaque section : culturel, social, tourisme...

## **INVESTISSEMENT**

Il faudra prévoir une somme d'argent pour :

- le matériel informatique dans les écoles
  - les travaux pour la gendarmerie : changement des radiateurs et drainages (la décennale termine en juin 2009)
- Monsieur Pigeau s'interroge sur le réel problème de présence d'humidité voir d'eau dans les logements.
- l'achat de matériel pour la commission mutualisation du matériel

Le président propose de reporter les 70 000 € inscrit en 2008 pour diminuer la dette de la zone d'activité et pour les travaux nécessaire à a gendarmerie.

## **III – QUESTIONS DIVERSES**

1°) *Demande du Chef de gendarmerie* : Monsieur POINT sollicite un RDV régulier avec les élus (une fois par mois), pour pouvoir informer la gendarmerie sur certains faits et agissements en vu de lutter efficacement contre l'insécurité et de répondre aux attentes de la population.

2°) *Garderie du Mercredi* : Monsieur Epoulet rappelle que les élus se sont réunis pour discuter de la garde des mercredis, que le projet d'un centre de loisir le mercredi mis en place par le CSC n'avance pas. Le président déplore d'une part que la CCVE et le CSC n'aient pas invités à cette réunion, d'autre part il informe que pour aller plus loin, il nous faut d'abord savoir si le coût peut être supporté par les familles. Le Président précise que le CSC attend un chiffrage de la commune de Champdeniers pour réaliser l'étude demandée sur le coût. La CAF a déjà donné son accord de principe dans l'attente du prix approximative de la journée centre de loisir.

3°) *Avenant n°3 du lot 2 Maçonnerie pour le marché « Construction de 3 Ateliers Relais »*

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'avenant n°3 de l'acte d'engagement du marché « construction de 3 Ateliers Relais » du lot 2 Maçonnerie de l'entreprise CLAZAY CONSTRUCTION concernant une moins-value un montant de 380 € HT pour les travaux non réalisés :

- installation de bennes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer l'avenant n° 3 avec l'entreprise CLAZAY CONSTRUCTION pour le lot 2 Maçonnerie.

4°) *Remboursement de la formation BAFA*

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF, la Communauté de Communes du Val d'Egray s'engage à prendre en charge la formation BAFA des agents communaux.

Madame GRELAUD Sabrina est un agent de la commune de Sainte Ouenne qui a choisie de faire la formation BAFA sans passer par la commune, c'est pourquoi la communauté de communes propose de rembourser à Mme GRELAUD la somme de 117 € correspondant à la part non financé par la CAF et la DDJS.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à rembourser Mme GRELAUD à hauteur de 117 €.

*5°) Projet RHD*

Dans le cadre du projet RHD (Restauration Hors Domicile), le Centre Socioculturel avait financé le transport et l'achat de produits locaux pendant un centre de loisirs. La Communauté de communes, porteur de projet, doit rembourser les frais de transport pour 118 € et les achats de produits locaux pour 143 € pour valoriser cette dépense auprès de la région.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à rembourser le Centre socioculturel à hauteur de 261 €.

*6°) Achat du photocopieur*

Monsieur le Président propose de faire l'achat d'un photocopieur, après consultation, c'est la SORAM qui a été retenu pour un montant de 6 403 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à acheter le photocopieur pour un montant de 6 403 € HT qui sera imputé en investissement.

*7°) Achat de matériel technique*

Monsieur le Président, sur les propositions de la commission mutualisation et matériel, propose de faire l'achat de différents matériels techniques :

- une motobineuse pour 599 TTC à la SARL MADIER REVAULT
- un coupe carreaux pour 228,01 TTC a POINT P
- une tronçonneuse élagueuse et une perche pour 935 € TTC au ETS ARTAUD
- une roue de transport pour plaque vibrante pour 175,24 € TTC à DMB

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à acheter le matériel listé ci-dessus au service de l'ensemble des communes de la CCVE et sera imputé en investissement.

***8°) Les éoliennes :***

Une réunion vous est proposée le 17 Décembre à 20h30 animée par le SIEDS, nous présentera les limites géographiques de la ZDE et savoir si la commune de St Christophe maintient sa position de pas avoir d'éolienne sur sa commune et si la commune de Ste Ouenne est d'accord pour que l'on retire de la ZDE, la petite parcelle qui les concerne pour diminuer la lourdeur administrative.

Une ou deux réunions publiques seront programmées en janvier 2009.

Dans l'immédiat le Maire de Champdeniers et le Président de la CCVE sont convoqués à la commission des sites pour valider la demande d'implantation de 3 éoliennes sur la Commune de Champdeniers

**Décision modificative n°1**

**ATELIERS RELAIS**

2313.041 Construction	3 442,00 €	2033.041 Frais d'insertion	3442,00
TOTAL	3442		3442

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

